

# Missions et Capacités des Groupes d'Intervention et de Renfort

## Principe

Intégrés au groupement de fusiliers marins de Brest et Toulon, les GIR sont des éléments de protection projetables dont la mission principale est la protection de points sensibles dans les zones de compétence territoriale des commandants de régions maritimes.

Ils peuvent également être déployés sous forme de détachement sur ordre de l'amiral chargé des opérations sur proposition ou après avis de commandement de la force des fusiliers marins et commandos.

## Missions

Prioritaires : les missions à caractère opérationnel sont ordonnées par les commandements de région maritime (CECLANT, CECMED) ou par le commandement des opérations (ALOPS) : elles concernent aussi bien la métropole que l'outremer ou l'étranger et couvrent les domaines suivants :

- renforcement d'un point sensible à terre,
- renforcement de la protection d'un bâtiment,
- renforcement de la protection d'un plan d'eau militaire,
- participation à la protection d'un port de commerce,
- participation à la protection d'un navire civil précieux en escale ou transitant sous menace terroriste.

Ordonnées par les autorités organiques ou faisant l'objet de protocoles entre unités, les missions secondaires consistent pour les GIR à apporter leur concours dans le cadre de la mise en condition des unités, de l'évaluation de leurs points sensibles ou de la participation à des exercices de protection défense.